



**LE SECTEUR DE L'EMPLOI, LA FORMATION
ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

265, boul. des Montagnais, C.P. 8000
Uashat, Québec G4R 4L9

Tél. : 418 962-0327
Télec. : 418 968-0937

DÉFI-ÉTUDIANT 2020

OBJECTIF

Permettre aux étudiants de Uashat mak Mani-utenam d'intégrer un emploi d'été afin d'acquérir une expérience de travail pertinente.

DESCRIPTION

Programme de subvention salariale et de partenariat entre les employeurs et le secteur de l'emploi, la formation et le développement social visant à intégrer les étudiants inscrits à temps plein du niveau secondaire, formation professionnelle et postsecondaire au marché du travail durant la période estivale.

ADMISSIBILITÉ

PROMOTEUR – EMPLOYEUR

- Être reconnu légalement ;
- Offrir une expérience de travail enrichissante et un encadrement positif ;
- Avoir la capacité de contribuer au salaire du participant tel que décrit dans le tableau des contributions financières, et ce, selon le type d'organisation ;
- Joindre une copie de la description d'emploi pour chaque poste demandé.

PARTICIPANT - ÉTUDIANT

- Être membre de la bande de Uashat mak Mani-utenam ;
- Être étudiant à temps plein et doit retourner aux études à l'automne suivant. Il devra fournir une preuve à cet effet et compléter l'attestation de l'intention du retour aux études ;
- Être un étudiant âgé de 15 ans et plus ou de niveau secondaire III, IV, V, cours aux adultes, formation professionnelle, collégial ou universitaire ;
- Fournir une copie du dernier relevé de notes et/ou l'horaire de la session.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'ITUM

La contribution de l'employeur est obligatoire. La contribution du secteur de l'emploi, formation et développement social s'effectue selon les modalités suivantes :

Type d'organisation	Contribution d'ITUM
ORGANISME À BUT NON-LUCRATIF	Contribution de 90% du taux horaire du participant jusqu'à une contribution maximale du salaire minimum en vigueur + un (1) dollar.
ENTREPRISE PRIVÉE	Contribution de 50% du taux horaire du participant jusqu'à une contribution maximale du salaire minimum en vigueur + un (1) dollar.

CHARGES SOCIALES DE L'EMPLOYEUR

Les charges sociales et la paie de vacances devront être assumées **par le promoteur**.

FRAIS NON ADMISSIBLE

Tous les autres frais qui ne sont pas obligatoires tels que les cotisations syndicales, les cotisations sur les plans de pension/retraite/assurance vie, les frais d'administration qui relèvent de la responsabilité de l'employeur et/ou de l'employé ne seront pas subventionnés par cette mesure.

MODALITÉS

- Le financement octroyé dans le cadre du Défi-Étudiant doit préalablement être convenu entre le promoteur, le participant et le secteur de l'emploi, la formation et le développement social d'ITUM.
- La durée maximale des projets est de 16 semaines.
- Les heures de travail hebdomadaires doivent être de 30 à 40 heures. À l'exception des domaines d'activités à horaire varié. Exceptionnellement, cette année, les emplois à temps partiel seront acceptés.
- Les projets ne peuvent débuter avant la fin des cours, ni se prolonger au-delà du début des cours de l'étudiant.
- Les emplois ne doivent pas entraîner le licenciement d'un employé actuel, bénévole, ni le remplacement d'un employé mis à pied, attendant d'être rappelé ou absent par la suite d'un arrêt de travail ou d'un conflit patronal syndical.
- Les emplois créés ne doivent pas faire l'objet de double financement, de d'autres contributions ou subventions gouvernementales.
- Toutes les demandes seront analysées avec une approche centrée sur le client.
- La contribution est conditionnelle à l'acceptation de la demande de financement.

- **L'ÉTUDIANT doit procéder à l'ouverture ou la mise-à-jour de son dossier avec le commis à l'accueil et communiquer avec l'agente au Défi-Étudiant afin d'entamer ses démarches pour sa demande de financement et ce, au plus tard le 19 juin 2020.**

OUVERTURE DE DOSSIER :

Pour les étudiants de Mani-utenam, veuillez communiquer avec Pierre-Olivier Fontaine-Vollant au numéro suivant : **418-927-3550 poste 5404.**

Pour les étudiants de Uashat, veuillez communiquer avec Dorinne McKenzie au numéro suivant : **418-962-0327 poste 5250.**

COORDONNÉES DE L'AGENTE AU DÉFI-ÉTUDIANT :

Johanne Pilot

Téléphone : **418-962-0327 poste 5244**

Adresse courriel : johanne.pilot@itum.qc.ca

- **Le PROMOTEUR doit remplir le formulaire de soumission de projet et joindre une description d'emploi. La date limite pour la réception des demandes est le 3 juillet 2020.**

Veuillez faire parvenir ces documents à l'agente au Défi-Étudiant par courriel à l'adresse suivante : johanne.pilot@itum.qc.ca

Nous vous remercions pour votre participation à ce projet!